



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 février 2017
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 13 février 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les propos alarmants tenus par le Président du Liban, Michel Aoun, qui a exprimé son soutien au renforcement des forces militaires du Hezbollah, organisation reconnue comme terroriste par la communauté internationale.

Au cours d'un entretien qui a eu lieu hier, 12 février 2017, le Président Aoun a déclaré qu'il fallait laisser en place les armes du Hezbollah, qui venaient compléter l'action de l'Armée libanaise, tant que celle-ci ne serait pas assez forte pour affronter Israël.

Cette déclaration montre clairement que non seulement le Gouvernement libanais ne s'acquitte pas des obligations que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité 1701 (2006) et 1559 (2004), mais aussi qu'il encourage et légitime activement les activités du Hezbollah, qui vont manifestement à l'encontre de ces résolutions.

Dans sa résolution 1701 (2006), le Conseil de sécurité a exigé « le désarmement de tous les groupes armés au Liban, afin que [...] seul l'État libanais soit autorisé à détenir des armes et à exercer son autorité au Liban ».

Au cours des 10 années écoulées depuis l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité 1701 (2006), le Hezbollah a amassé plus de 150 000 roquettes et missiles et installé son arsenal au beau milieu de la population civile dans le sud du Liban.

L'ancien Secrétaire général a indiqué dans son rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité qu'« en continuant de détenir ces armes, le Hezbollah et d'autres groupes échappant au contrôle de l'État continu[aient] d'aller à l'encontre des obligations qu'impos[aient] au Liban les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) ».

En outre, en déclarant que les armes du Hezbollah complètent celles de l'Armée libanaise, le Président montre une nouvelle fois que l'un et l'autre coopèrent de plus en plus étroitement. La communauté internationale doit agir pour enrayer cette tendance préoccupante.



La communauté internationale doit faire savoir clairement au Gouvernement libanais et à l'ensemble de ses institutions qu'ils sont tenus d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité.

Je demande au Conseil de sécurité de condamner publiquement cette déclaration scandaleuse et d'exhorter le Gouvernement libanais à s'acquitter de son engagement à appliquer intégralement les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004).

Seule l'application intégrale de ces résolutions peut garantir la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Danny **Danon**
